



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### DISCIPLINE ET RESPECT

- Il est obligatoire de saluer en entrant et en sortant du dojo, ainsi qu'au début et à la fin des entraînements
- Ne pas parler à haute voix pendant les cours
- S'abstenir de mâcher chewing-gum, bonbon...
- Respecter l'environnement (vestiaires)
- La discipline est une valeur fondamentale du judo. Tout adhérent doit adopter une attitude respectueuse envers les enseignants (qui enseignent le respect de la tradition), les autres pratiquants et les installations
- Interdiction formelle de se servir des appareils de musculation sans la présence d'un professeur (la mairie propriétaire des lieux souhaite qu'il y ait au moins 2 personnes dans cette salle pendant les exercices, même un professeur ne peut pas pratiquer seul)
- Toujours demander à l'enseignant l'autorisation avant de quitter le tatami
- Tout comportement inapproprié, violent ou irrespectueux peut entraîner des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive du club

### ACCÈS À LA SALLE DE JUDO

- Les pratiquants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à la prise en charge par le professeur (merci de vous assurer de sa présence)
- Si le cours précédant le vôtre n'est pas terminé, parents et élèves doivent attendre dans le couloir tant que l'enseignant n'a pas ouvert la porte du dojo
- Les mineurs devront être récupérés dans le dojo par les parents ou un adulte autorisé.
- Il est formellement interdit qu'un parent d'enfant licencié interpelle un autre enfant licencié du club

### TENUE ET HYGIÈNE

- La tenue réglementaire pour la pratique du judo est le judogi propre et en bon état :
  - Pour les garçons : judogi (veste, pantalon) + ceinture
  - Pour les filles : tee-shirt long + judogi + ceinture
- Les pratiquants doivent avoir une hygiène corporelle irréprochable. Les ongles doivent être coupés courts et les pieds propres avant de monter sur le tatami

- Il est interdit de porter bijoux ou accessoires (bague(s), bracelet(s), montre, chaîne(s), piercing(s), boucles d'oreille, ...) pendant les entraînements et les compétitions pour des raisons de sécurité

## **DÉPLACEMENTS TATAMIS/VESTIAIRES**

- Interdiction de se déplacer pieds nus hors des tatamis. Le déplacement tatami/vestiaires devra se faire impérativement chaussé (tongs, pantoufles, ...)

## **SÉCURITÉ**

- Les membres doivent suivre les consignes des enseignants et respecter les règles de sécurité
- Les blessures doivent être signalées immédiatement aux enseignants
- L'accès au tatami est strictement interdit en dehors des heures d'entraînement encadré

## **ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS**

- Les horaires des entraînements doivent être respectés. Tout retard doit être justifié auprès de l'enseignant
- La participation aux compétitions est encouragée mais non obligatoire. Les pratiquants doivent s'inscrire dans les délais fixés par le club
- Seuls les pratiquants ayant une licence à jour peuvent participer aux compétitions

## **ADHÉSION ET INSCRIPTION**

- Toute personne souhaitant adhérer au club de judo doit s'acquitter des frais d'inscription et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo.
- Les frais d'inscription couvrent la licence fédérale, l'assurance, et la cotisation annuelle
- L'adhésion implique l'acceptation du présent règlement et le respect des règles établies par le club et le Fédération Française de Judo (FFJ)

**Pièces à fournir** : licence dûment remplie (datée et signée), règlement intérieur signé, règlement de la licence et de la cotisation annuelle effectuée

- Tout nouvel adhérent peut bénéficier (avant le 31/12) de 2 séances d'essai gratuites
- Pas de remboursement de licence si arrêt en cours d'année
- Un forfait applicable de 5€ par déplacement et par personne pour les compétiteurs utilisant le minibus du JCMV pour les trajets départementaux sera à régler au professeur avant le départ de la compétition.
- Pour les trajets hors département avec le minibus du JCMV, la participation financière par déplacement et par personne pour les compétiteurs peut être revu à la hausse.

## **STATUT DE MEMBRE ET REFUS D'ADHÉSION**

- Tout adhérent tentant de s'ingérer, de façon abusive, dans les décisions prises par le bureau pourra faire l'objet de procédure disciplinaire
- L'association est libre de refuser l'adhésion d'un candidat (dossier incomplet)

### **FONCTIONNEMENT DU CLUB**

- Le club est géré par un membre du bureau élu par les membres de l'association lors de l'assemblée générale annuelle
- Les membres peuvent participer à l'assemblée générale et soumettre des propositions pour améliorer le fonctionnement du club
- Pour son bon fonctionnement, nous vous demandons de bien vouloir faire votre possible pour participer à l'assemblée générale (AG), aux réunions, déplacements, fêtes du club...

### **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

- Toute infraction au présent règlement pourra faire l'objet de sanctions, tel qu'un avertissement, une suspension temporaire ou une exclusion définitive du club, selon la gravité de la faute
- Les sanctions sont décidées par le comité directeur du club après audition de l'adhérent concerné

### **DISPOSITIONS GENERALES**

- Le présent règlement peut être modifié par le comité directeur en assemblée générale
- Tout litige concernant l'application du règlement sera tranché par le comité directeur du club

**MERCI DE RESPECTER CES RÈGLES D'USAGE ET DE BON FONCTIONNEMENT DU CLUB**

**LE BUREAU DU JCMV**

**SAISON 2024/2025**